

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020511 – EUR 45/015/02

Action complémentaire sur l'AU 198/02 (EUR 45/010/02 du 28 juin 2002) et suivante (EUR 45/013/02 du 22 juillet 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / TRAITEMENT CRUEL ET INHUMAIN

**ROYAUME-UNI**      Mahmoud Abu Rideh (h), 31 ans, réfugié palestinien

Londres, le 1<sup>er</sup> août 2002

Le 24 juillet, le réfugié palestinien Mahmoud Abu Rideh, ancienne victime de torture, a été transféré de la prison de haute sécurité de Belmarsh, à Londres, à l'hôpital psychiatrique de Broadmoor, dans le sud de l'Angleterre. Cette mesure a été ordonnée par le ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni, David Blunkett, contre avis médical autorisé.

Mahmoud Abu Rideh est détenu depuis décembre 2001 en vertu des dispositions de la Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme. L'établissement de Broadmoor est un des trois hôpitaux psychiatriques de haute sécurité du Royaume-Uni, et certains des détenus les plus dangereux et violents du pays y sont internés.

D'après les informations recueillies, l'état de santé de Mahmoud Abu Rideh s'est légèrement amélioré à Broadmoor. Amnesty International craint toutefois que son placement dans un hôpital psychiatrique de haute sécurité ne soit inadapté, et que cet internement ne résulte uniquement de son arrestation en vertu de la Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme, et de sa détention dans des conditions constituant une forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Mahmoud Abu Rideh est suicidaire et fait l'objet d'un traitement psychiatrique depuis des années, car il a été médicalement établi qu'il souffrait d'un syndrome post-traumatique grave. Il s'était vu accorder le statut de réfugié au Royaume-Uni en tant que victime de torture. D'après les informations recueillies, les conditions dans lesquelles il était détenu à la prison de Belmarsh ont provoqué des flash-back, au cours desquels il a revécu les actes de torture qui lui avaient été infligés par le passé. Selon des éléments d'expertise médicale, il ne représente une menace que pour sa propre personne.

**Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Mahmoud Abu Rideh. Amnesty International continuera à suivre l'évolution de sa situation et à mener campagne en sa faveur. Veuillez envoyer une dernière série d'appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) pour :**

– exprimer la crainte que l'internement de Mahmoud Abu Rideh dans un hôpital psychiatrique de haute sécurité ne puisse aggraver encore son état de santé mentale, et que sa vie ne soit par conséquent menacée ;

– demander instamment qu'il soit transféré de l'hôpital de Broadmoor dans un hôpital psychiatrique à faible niveau de sécurité proche de sa famille, à Londres ;

– vous déclarer préoccupé par le fait que ce réfugié palestinien, qui a été victime de torture par le passé, est détenu sans inculpation ni jugement depuis qu'il a été arrêté le 19 décembre 2001.

**APPELS À :**

**Ministre de l'Intérieur :**

Rt Hon David Blunkett MP  
Secretary of State for Home Affairs  
The Home Office  
50 Queen Anne's Gate  
London SW1H 9AT  
Royaume-Uni

**Télégrammes** : Home Secretary, London, Royaume-Uni

**Fax** : + 44 20 7219 5903

**Formule d'appel** : *Dear Home Secretary, / Monsieur le Ministre,*

**ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Royaume-Uni dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 12 SEPTEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*